

RAPPORT N° 01/6-52
au Conseil Municipal

OBJET

**CONVERSION EN EURO
DES TARIFS DES PISCINES ET ECOLES MUNICIPALES DE SPORTS**

Le passage à l'euro impose un ajustement des tarifs. A cet effet et afin de faciliter le maniement d'espèces et le rendu de la monnaie par les Régisseurs, je vous propose d'actualiser comme suit les tarifs des prestations suivantes :

➤ Entrées des piscines

	Tarif unitaire en francs	Conversion en euro	Proposition d'ajustement
Enfant (moins de 12 ans)	3,00 F	0,46 €	0,50 €
Adulte	6,00 F	0,91 €	1,00 €

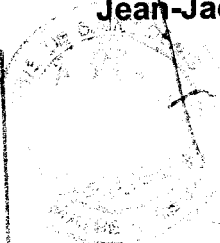
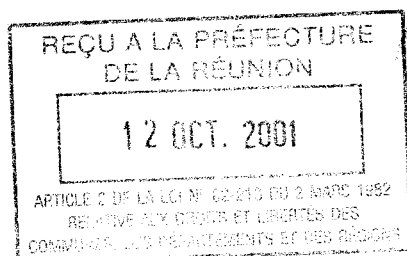
➤ Ecoles Municipales de Sports

	Tarif annuel en francs	Conversion en euro	Proposition d'ajustement
1 discipline	100,00 F	15,24 €	15,00 €
2 disciplines	150,00 F	22,87 €	23,00 €
3 disciplines	200,00 F	30,49 €	30,00 €

Je vous demande d'approuver les tarifs en euro des piscines et écoles municipales de sports applicables au 1er janvier 2002.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Jean-Jacques MOREL



DELIBERATION N° 01/6-52
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 28 septembre 2001

OBJET

CONVERSION EN EURO
DES TARIFS DES PISCINES ET ECOLES MUNICIPALES DE SPORTS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/6-52 présenté par le Maire et au nom des Commissions 1° Sports, 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve les tarifs en euro des piscines et écoles municipales de sports applicables au 1er janvier 2002.

ENTREES DES PISCINES	Tarif unitaire en francs	Conversion en euro	Proposition d'ajustement
Enfant (moins de 12 ans)	3,00 F	0,46 €	0,50 €
Adulte	6,00 F	0,91 €	1,00 €

ECOLES MUNICIPALES DE SPORTS	Tarif annuel en francs	Conversion en euro	Proposition d'ajustement
1 discipline	100,00 F	15,24 €	15,00 €
2 disciplines	150,00 F	22,87 €	23,00 €
3 disciplines	200,00 F	30,49 €	30,00 €

Pour extrait certifié conforme,
 Fait à Saint-Denis, le 05 OCT 2001

Pour le Maire absent
 Le Premier Adjoint
 Jean-Jacques MOREL

